

# Règlement particulier de la Petite Boucle Express le Dimanche 1er Décembre 2024

Ce règlement complète le règlement général des compétitions.

## Article 1 - Autorisation

Le tournoi Petite Boucle Express est autorisé sous le numéro en cours d'obtention.

## Article 2 - Officiels techniques

M HERBERT Sébastien en est le juge arbitre, M GANCI Harold est juge-arbitre adjoint. Leurs décisions sont sans appel.

Mme PATAUT Sandrine est le GEO principal.

## Article 3 - Conditions de participation

3.1 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBad (en particulier sur la gestion des forfaits et cartons) et du règlement ci-après.

3.2 C'est une compétition de type standard.

Les inscriptions sont prises sans restriction de classement par ordre d'arrivée par tableau, à réception du règlement.

3.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence compétition au 16 novembre 2024 (date du tirage au sort) pour pouvoir participer à la compétition.

## Article 4 - Date et lieu de la compétition

Le tournoi se déroulera le dimanche 1er décembre 2024 au gymnase Gilbert Noël (6 avenue Pierre Sémard, 94210 La Varenne-Saint-Hilaire) sur 10 terrains.

## Article 5 - Classements et catégories

5.1 Le tournoi est ouvert aux licenciés de **R6 à NC**. Ce tournoi est un tournoi régional ouvert à toutes les catégories pouvant jouer sur un tournoi sénior, de Minimes à vétérans

5.2 Les tableaux seront composés par lots.

## Article 6 - Calendrier des formalités

1 novembre 2024	Date limite d'inscription Prise en compte des classements
16 novembre 2024	Tirage au sort (les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPH) Confection du Calendrier
21 novembre 2024	Envoi des convocations
1 décembre 2024	Tournoi

## Article 7 - Inscriptions

7.1 Le nombre maximal de participants est 150.

7.1 Les frais d'inscription sont fixés à 11€ par joueur, dont 2€ reversés à la FFBaD et 1€ reversé à Solibad. Ce montant peu élevé de frais d'inscription s'explique par l'absence de lot pour les finalistes.

7.2 La prise en compte des inscriptions se fait en mode standard. L'inscription sera définitivement validée à réception du paiement, la date indiquée dans Badnet faisant foi.

7.3 Les inscriptions se feront sur Badnet et ebad.

En cas de problème ou pour tout renseignement, vous pouvez contacter les organisateurs à l'adresse suivante: [petiteboucle.stmaur@gmail.com](mailto:petiteboucle.stmaur@gmail.com)

7.4 Le comité d'organisation **n'acceptera pas les contraintes d'horaires**. Les joueurs doivent être disponibles le dimanche de **08h00** (première heure de convocation) à **20h00**.

7. L'envoi de la convocation sera fait sur le compte Badnet du joueur. Elle sera également disponible sur la page Badnet du tournoi.

## Article 8 - Tableaux

8.1 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules, suivie d'une phase en élimination directe.

8.2 Les tableaux seront constitués prioritairement en deux poules de 3, avec 2 sortants par poule. L'organisation se laisse le choix de modifier cette règle suivant la confection des tableaux. Les séries seront faites par lot.

8.3 Le comité d'organisation se laisse le droit de modifier les séries pour remplir au mieux les différents tableaux.

## Article 9 - Volants

9.1 Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable et doivent être homologués.

9.2 En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels du présent tournoi, en vente sur place, devront être utilisés (**Yonex AS20**).

## Article 10

10.1 Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme défini par l'article 7 des règles du badminton.

10.1 Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

10.2 Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes. Ce temps peut être réduit avec l'accord des deux joueurs.

10.3 Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match.

## Article 11 - Déroulement du tournoi

11.1 Chaque joueur doit impérativement se faire pointer dès son arrivée sur le site.

Après le pointage les compétiteurs sont considérés comme présents.

Le joueur doit prévenir la table de marque s'il souhaite quitter l'enceinte du gymnase. Toute sortie du gymnase est de la responsabilité du compétiteur.

11.2 Une tenue de sport conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée.

11.3 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci doivent être accompagnés soit par leurs parents ou au moins d'un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant toute la durée de la compétition. Le juge arbitre pourra interdire l'accès à la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans responsable à la compétition.

11.4 Tous les litiges et toutes les situations non couvertes par le présent règlement, sont traités par le Juge Arbitre dans l'intérêt de la compétition et des compétiteurs.

## Article 12 - En jeux

12.1 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

12.2 Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain sauf aux arrêts prévus.

12.3 Passé un délai de 3 minutes à partir de l'appel de son match, le juge arbitre est en droit de déclarer "FORFAIT" tout joueur non présent sur le terrain.

12.4 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.

12.5 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelé à disputer leur match, les coachs (en tenue réglementaire), les officiels et les membres du comité d'organisation

## Article 13 - Forfait

13.1 Tout joueur déclaré forfait après le tirage au sort doit justifier cette déclaration par l'envoi à la ligue du Formulaire de la Ligue ILE DE FRANCE à cette même ligue et également à l'organisateur pour être remboursé de ses frais d'inscription.

13.2 Seul le Juge Arbitre peut statuer sur le caractère volontaire ou involontaire du forfait.

13.3 Aucun remboursement des droits d'inscription n'est effectué après le tirage au sort si le forfait n'est pas justifié.

13.4 Tout participant s'inscrivant à la Petite Boucle Express doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

13.5 Tout participant suspendu qui participe à cette compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que ce dernier ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

## Article 14

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les lieux de la compétition.

## Article 15 - Droit à l'image

Tout.e joueur.se participant au tournoi s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises lors de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi. Dans le cas contraire, il notifiera par écrit son refus le jour du tournoi auprès du comité d'organisation.

Les photos prises par le club durant le tournoi pourront être utilisées sur les réseaux sociaux et sur les diffusions de la mairie.

## Article 16 - Adoption du règlement

**Toute participation implique l'adoption du présent règlement.**